

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 31/08/2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 31/08/2015	N° d'enregistrement 2015 - 001689
--	---	---

1. Intitulé du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien d'Arzenc-de-Randon

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EDF EN FRANCE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

David AUGÉIX, Directeur Région Sud

RCS / SIRET

14341168919151011541

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
51° a) défrichement soumis à autorisation au titre de l'Article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.	Défrichement d'une superficie de 10,4 ha environ pour l'implantation de 3 éoliennes et leur accès

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Défrichement en vue de la construction du parc éolien d'Arzenc-de-Randon.

La surface de défrichement concerne l'implantation de 3 éoliennes. Elle inclut :

- les plateformes présentes au pied des éoliennes
- les pistes d'accès
- et une zone de protection (cercle de 100 m de rayon autour de l'éolienne) pour lutter contre les risques feu de forêt.

La surface de défrichement s'élève à 10,4 ha maximum.

**1. FORMULAIRE DE DEMANDE D'EXAMEN AU CAS
PAR CAS PREALABLE A LA REALISATION D'UNE
ETUDE D'IMPACT (CERFA N° 14734*02)**

4.2 Objectifs du projet

Le projet de parc éolien d'Arzenc-de-Randon se situe sur la commune d'Arzenc-de-Randon. Il est composé de 5 éoliennes dont les emprises sont situées sur des terrains communaux soumis au régime forestier pour 3 d'entre elles.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichement sera réalisé par abattage, débardage mécanisé et arrachage de souches.

L'enlèvement des grumes se fera par camion grumier.

Le planning prévisionnel n'a pas encore défini à ce stade d'avancement. Il le sera dans le cadre de dossier de demande d'autorisation d'exploiter du projet éolien. Les périodes de moindre impact seront privilégiées.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le défrichement n'est pas concerné par la phase d'exploitation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet éolien d'Arzenc-de-Randon sera soumis à la procédure de permis de construire et à la procédure ICPE.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Emprise total du projet éolien (5 éoliennes) - Superficie du massif concerné par le projet - Surface à défricher (pour 3 éoliennes)	30 ha environ supérieur à 25 ha 10,4 ha maximum

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu-dit La Montagne
Commune d'Arzenc-de-Randon

Coordonnées géographiques¹

Long. 03 ° 36 ' 43 " 11 Lat. 44 ° 38 ' 54 " 09

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Point d'arrivée : Long. ____ ° ____ ' ____ " ____ Lat. ____ ° ____ ' ____ " ____

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☐

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le défrichement est lié à la réalisation du projet de parc éolien d'Arzenc-de-Randon constitué de 5 éoliennes et 1 poste de livraison.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Forêt domaniale constituée de résineux principalement Epicea et sapin, d'une hauteur actuelle de 15-20 mètres

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☐

Non ☒

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☒	☐	ZNIEFF de type 2 n°910007369 : "Montagne de la Margeride et massif du plateau du Palais du Roi" A proximité de la ZNIEFF de type 2 n°910015696 : "Lac de Charpal"
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☐	☒	
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Site NATURA 2000 : Plateau de Charpal (FR9101357)
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☒	☐	Proximité de 1 site inscrit et 2 sites classés : - SI le village de Chateauneuf-de-Randon et ses abords - SC la pierre branlante de Chateauneuf, - SC le monument commémoratif à Du Guesclin

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	En l'absence de mesures réductrices d'impacts (en cours d'identification), le défrichement, d'une surface limitée à 10,4 ha maximum, pourra entraîner des effets sur la biodiversité. Néanmoins, ces effets seront fortement réduits par des mesures spécifiques. Les impacts résiduels seront non significatifs sur la biodiversité.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☒	☐	En l'absence de mesures réductrices d'impacts (en cours d'identification), le défrichement, d'une surface limitée à 10,4 ha maximum, pourra entraîner des effets sur la biodiversité. Néanmoins, ces effets seront fortement réduits par des mesures spécifiques. Les impacts résiduels seront non significatifs sur la biodiversité.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒
Confort de voisinage	Est-il source de bruit ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☐	☒
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☐	☒

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le secteur concerné est une zone forestière. L'autorisation de défrichement est liée au fait que les terrains communaux des emprises des 3 éoliennes de l'ouest du projet sont soumis au régime forestier.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3 Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4 Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5 Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisnants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

BEZIERS

le

17 août 2015

Signature

EDF EN France
SAS au capital de 100 500 000 Euros
Centre d'Affaires Wilson - Quai Ouest
36 Boulevard de Verdun
34500 BEZIERS
Tél. 04 67 62 07 93 - Fax 04 67 62 08 35
Site 034 689 915 01154

